



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LE REEMPLACEMENT DU BASSIN DE SERRIERES

(Du 26 août 2024)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le bassin de natation de Serrières se situe le long du lac, au sud-est de l'entreprise PMI (Philip Morris International).

Cette infrastructure a été développée sur un remblayage resté en friche dans les années soixante. En 1969¹, le Conseil général a accepté une demande de crédit pour la création d'un bassin, de vestiaires publics ainsi que l'aménagement végétalisé des espaces extérieurs.

Initialement prévu pour faciliter l'apprentissage de la natation des enfants en âge de scolarité obligatoire, de manière exclusive et dans une période où la baignade au lac était prohibée en raison de son mauvais niveau sanitaire, le bassin est rapidement devenu un lieu de loisirs pour les familles durant la période estivale.

Par la suite, la construction de bassins couverts aux collèges du Mail et du Crêt-du-Chêne, au début des années septante, ainsi que plus tard la construction des piscines du Nid-du-Crô, vont modifier les habitudes de formation des jeunes élèves sur ce site en plein air.

¹ Voir rapport du Conseil communal concernant la création d'un bassin-école à Serrières (du 4 mars 1969)



Gratuitement accessible, le bassin constitue un lieu attractif pour les habitant-e-s du quartier de Serrières et les familles de notre commune.

En termes de mobilité, le secteur est bien desservi puisqu'il comprend le Littorail à proximité, un parking et une piste cyclable le long des rives.

Aujourd'hui, après plus de cinquante années de bons et loyaux services, cette infrastructure devrait être rénovée et adaptée aux exigences actuelles.

Le présent rapport dresse un état de situation et souligne le besoin urgent et sécuritaire de remplacer la structure complète du bassin. La Ville est contrainte par les normes actuelles à raccorder les eaux de la piscine à la STEP, ce qui nécessiterait d'importants travaux de raccordement. Aujourd'hui, l'eau de la piscine, chlorée, est déversée directement dans le lac.

Fort de ce constat, en cohérence avec les lignes de force de notre action politique et les importants travaux réalisés, notamment en matière d'aménagement des rives et d'accès au lac, mais aussi d'assainissement de nos infrastructures et de la réduction de notre empreinte environnementale, le Conseil communal saisit l'opportunité de proposer une modification de l'affectation du bassin de manière à permettre une diversification de l'offre en matière d'équipements de loisirs sur notre territoire.

Ce nouvel aménagement, sous forme de jeux aquatiques, présente l'avantage de limiter l'impact écologique de l'installation, sa consommation d'eau et d'énergie et son coût en matière de surveillance. Il s'inscrit en outre en cohérence avec nos politiques en matière d'infrastructures aquatiques et de zones de délasserment. Ce nouvel équipement moderne, plus sécurisé, devrait s'adresser à un public plus jeune, mais aussi aux personnes âgées, deux segments de la population particulièrement impactés par les canicules.

Le Conseil est bien conscient de l'attachement de la population à ce bassin. Un accompagnement de ce changement d'affectation est primordial et doit naturellement permettre de répondre aux besoins de toutes les familles, mais également garantir un lieu de baignade pour toutes et tous dans ce secteur magnifique de notre commune. Si les délais poussent notre Conseil à solliciter aujourd'hui un crédit pour garantir une exploitation du site en 2025, des mesures complémentaires seront présentées à votre Autorité à courte échéance. D'une part, pour assurer un accès à des bassins surveillés et propices à l'apprentissage de la natation, il sera proposé dans la révision du règlement sur les taxes et

émoluments d'accorder la gratuité d'accès pour tous les enfants domiciliés sur la Commune durant la période estivale aux piscines du Nid-du-Crô. D'autre part, pour améliorer les conditions de baignades et d'accès au lac, des réaménagements des rives, et notamment de la crique bétonnée ainsi que de nouvelles installations lacustres seront réalisés sur ce secteur pour en maintenir l'attractivité.

Enfin, en parallèle, la place de jeux existante fera l'objet d'une rénovation complète.

2. Les équipements de la piscine et de la plage de Serrières

L'ortho-photographie ci-dessous illustre le secteur dont il est fait mention dans l'introduction.



Figure 1: plan de situation

- (1) Le bassin d'une dimension de 25m. x 18m. (deux profondeurs de 0.8m. et 1.2m.) ;
- (2) La pataugeoire² ;
- (3) La place de jeux pour enfants ;
- (4) Le réfectoire appartenant à PMI (pas accessible au public).
- (5) Les vestiaires et wc publics ;
- (6) Zone de baignade publique au lac.

Il est à noter que les vestiaires et les toilettes publiques ont déjà fait l'objet d'une rénovation complète en 2019.

² Entièrement rénovée en 2011 par PMI en compensation de l'élargissement de la chaussée à l'angle Nord-Ouest de la parcelle pour permettre un meilleur passage des camions de transport de l'entreprise.

La place de jeux est, quant à elle, intégrée dans le programme d'entretien des places de jeux de l'Office des Parcs et Promenades, qui s'assureront de sa rénovation parallèlement aux travaux du site des bassins actuels, dans le cadre des compétences financières de l'Office.

3. Etat du bassin

Suite à une visite d'inspection, fin août 2023, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires de l'Etat (SCAV) nous a rapporté que plusieurs défauts observés, à l'intérieur et autour du bassin, ne répondaient plus aux exigences des normes SIA 385/9.

Le béton ainsi que la margelle autour du bassin s'effritent, présentent des fissures et des parties s'en détachent. Une grande partie des joints sur les dalles en béton et du carrelage est cassée ou absente.

Cette situation comporte des risques de blessures. Des interventions ponctuelles ont certes été entreprises avant chaque ouverture estivale ces dernières années pour limiter les dangers, mais l'état d'obsolescence des matériaux est devenu tel qu'une réfection totale est impérative.

Une intervention est exigée au plus tard en 2025, le Service des sports ayant déjà obtenu une dérogation pour une année d'exploitation supplémentaire pour effectuer les études d'une rénovation en profondeur.

Les risques de blessures et les très importantes déperditions d'eau (près de 100 m³/jour) ne permettent aujourd'hui plus de se contenter d'entretien d'appoint. Tant les exigences de mise à niveau du SCAV, rendues particulièrement difficiles au vu de l'obsolescence de l'ensemble du bassin, que les risques sécuritaires liés à l'exploitation pourraient entraîner la fermeture du site, et ce dès l'été 2025 si une rénovation en profondeur n'est pas réalisée.

4. Variantes d'assainissement étudiées

4.1. Remplacement des structures par de l'inox (variante 1)

Les parois bétonnées du bassin sont devenues poreuses avec le temps. Par conséquent, les finitions en carrelage et joints de dilatation pour des bassins extérieurs sous nos latitudes ne sont plus recommandées.

Les variations de température durant l'année suscitent des altérations des matériaux de manière constante et constituent des coûts d'entretien relativement élevés pour l'exploitant.

Une solution serait donc de mettre en place un revêtement en inox, plus résistant et bien plus pratique à nettoyer.

Toutefois, un tel assainissement nécessite la mise à niveau du système d'évacuation de l'eau. Aujourd'hui, le bassin est vidé directement dans le lac, tel que préconisé dans les années 70. Or, cette pratique n'est plus autorisée. Dès lors, il sera nécessaire de relier le bassin au système d'évacuation des eaux usées. Cette liaison alourdit considérablement le coût et l'impact des travaux. C'est en effet une tranchée de près de 300m qui doit être creusée pour relier la piscine au réseau.

L'architecture actuelle du bassin qui, pour rappel, ne répond plus aux objectifs de sa construction, présente aussi des inconvénients sur le plan de sa gestion.

Les exigences du BPA en matière de sécurité, imposent au propriétaire, non seulement des mesures de surveillance humaines lorsqu'un plan d'eau présente une profondeur de plus de 20 centimètres, mais aussi structurelles, par la pose d'une clôture, autour du bassin pour permettre sa fermeture en dehors des heures d'ouverture³ au public.

Les besoins en eau pour remplir le bassin sont conséquents (7400 m³, eau d'appoint comprise), surtout si l'on tient compte du fait que, parallèlement, la qualité de l'eau du lac à la plage de Serrières est jugée optimale depuis plusieurs années, ce qui n'était pas le cas à la fin des années 60 : des interdictions de baignade étaient régulièrement décrétées en raison de la forte pollution des eaux le long des rives du lac de Neuchâtel.

En outre, avec l'augmentation de la chaleur et des pics de canicule, la surveillance de la qualité de l'eau doit être accrue (contrôles de la qualité et nettoyage des filtres plus fréquents, ajout d'eau fraîche régulier, etc.).

4.2. Mise en place d'un « aquaspray » (jeux d'eau) (variante 2)

Afin de pallier les inconvénients énumérés au chapitre précédent, le Conseil communal a souhaité examiner un concept qui permette à la fois de maintenir des activités ludiques pour les enfants sur le site durant l'été et d'ancrer, sur notre territoire, un équipement qui aujourd'hui n'existe pas sous cette forme et dans ces proportions. Le concept sera également adapté aux personnes âgées qui souhaiteraient se rafraîchir.

L'intention est de remplacer le bassin sur son emplacement actuel par une

³ Lundi au vendredi de 12h00 à 19h00 (10h00 à 19h00 durant les vacances scolaires). Samedi et dimanche de 10h00 à 19h00.

zone d'« aquaspray » telle qu'illustrée ci-après.



Figure 2 : image d'illustration d'un aquaspray, offrant de multiples jeux d'eau adaptés aux différents âges des enfants.

Véritable parc aquatique miniature, ce concept s'adresse aux enfants âgés de 8 mois à 6 ans. Il réduit à néant tout risque de noyade, car il ne présente aucune profondeur et favorise ainsi la tranquillité et la sérénité des parents, tout en proposant une palette de jeux d'eau et d'activités diversifiées, adaptées aux différents âges.

L'eau pulsée sera chauffée par l'entremise d'un échangeur thermique relié aux installations de PMI, comme c'est le cas actuellement. L'eau est par ailleurs récupérée et réutilisée. Et le système est actionné à la demande. La consommation d'eau du site pourrait baisser de 7400m³ à 860m³ par an.

Les jeux sont construits en acier et en polymère résistant (dont jusqu'à 40% de matière recyclées provenant de déchets industriels ou produits rappelés) sur des pieds en membranes d'élastomères (protégeant les orteils des enfants et anti-vandalisme).

5. Vision générale des infrastructures et activités aquatiques

Au vu des éléments présentés ci-avant, le Conseil communal souhaite situer la présente proposition dans le panorama général des infrastructures et prestations offertes par la Commune. En effet, la piscine de Serrières, tout en étant très fréquentée, présente des caractéristiques

qui ne sont plus en phase avec les exigences en matière d'utilisation plus économe de l'eau et qui s'écartent des lignes de force de nos actions.

La natation dans le cadre des cours d'éducation physique n'est plus dispensée dans ce bassin depuis de nombreuses années ; les cours sont concentrés sur les bassins des complexes scolaires (Mail, Crêt-du-Chêne, Hauterive et Le Landeron) pour les élèves de l'éorén. L'apprentissage de la natation est également largement accessible par les cours prodigués par le Red-Fish ou le Service des sports aux piscines du Nid-du-Crô.

La pratique de la natation libre sans surveillance est aujourd'hui largement encouragée dans le lac. Le niveau sanitaire de l'eau est très bon et parfaitement adapté à la natation.

5.1. Aménagements des rives de Serrières

La Ville réalise par ailleurs d'importants aménagements en vue de favoriser l'accessibilité au lac, comme en témoignent le projet de réaménagement des Jeunes-Rives ou les réaménagements de l'ouest de la plage de Serrières. Cet été déjà, de nombreuses familles ont pu profiter de la plage des Jeunes-Rives et d'un accès à l'eau sécurisé. Les aménagements sont unanimement salués par la presse et la population.

Dans le secteur sous revue, à l'est du périmètre de la piscine actuelle, nous disposons d'aménagements qui facilitent la baignade au lac (marches d'escaliers, ponton, radeau). La berge située à l'ouest protège les baigneurs des courants jusqu'à la hauteur des bouées.

Dans une vision plus large d'adaptation de notre territoire au changement climatique, l'accès à l'eau, et donc au lac, représente un enjeu important dans le maintien de la qualité de vie, particulièrement durant les périodes de fortes chaleur, appelées à se multiplier et s'intensifier.



Figure 3: Vue à l'est de la piscine, accès aménagé au lac. Des améliorations pourront être apportées à terme, en matière d'accessibilité à l'eau, de sécurité, de convivialité et de végétalisation du site.

Dans cet esprit, cette zone, comme de nombreux autres accès au lac, fera l'objet d'aménagements supplémentaires pour faciliter, rendre plus convivial, notamment pour les familles, et sécuriser encore davantage les possibilités de nager en eaux libres. Le Conseil communal proposera un projet visant à aménager une zone de baignade dans la baie actuelle qui pourrait s'inspirer du concept de « badi », (voir photos ci-dessous) que l'on peut voir en Suisse alémanique ou à Genève, ainsi qu'une végétalisation des berges. L'accès au lac sera amélioré. S'il est aujourd'hui favorisé par une crique bétonnée, des améliorations peuvent être apportées pour le rendre plus confortable et délimiter une zone de baignade pour sécuriser les lieux. Bien entendu, et comme mentionné dans le rapport 23-063 répondant à l'interpellation « un meilleur accès au lac pour la baignade publique », les aménagements des berges devront être élaborés avec les services cantonaux compétents et être étudiés en raison des difficultés et enjeux liés aux travaux en milieu aquatique.



Figure 4: image d'inspiration: Strandbad Tiefenbrunnen, sur la rive du lac de Zurich



Figure 5: image d'inspiration: aménagements lacustres du quai de Cologny, lac Léman

5.2. Renforcement de l'attractivité du Nid-du-Crô

Le site du Nid-du-Crô, qui fait l'objet d'un large projet d'assainissement tant énergétique que de ses infrastructures ludiques, reste le cœur des activités aquatiques avec surveillance. Si la rénovation énergétique du site proprement dit est planifiée dans le programme d'assainissement du patrimoine administratif, validé par votre autorité en avril 2023, le Conseil général sera saisi d'un rapport à la fin du second semestre 2024 pour compléter cet assainissement avec le renouvellement des infrastructures ludiques et sportives (toboggan, bassin ludique, piscine de 50m). Ces infrastructures n'entrent pas *stricto sensu* dans le cadre d'un assainissement et il s'agira d'anticiper et de séquencer les différents travaux d'amélioration prévus entre 2025 et 2027 en parallèle de la planification et de la réalisation des travaux d'assainissement. Ces gros travaux visent à renforcer l'attractivité du site, mais impliquent également des choix en matière financière.

Enfin, les enjeux climatiques et environnementaux doivent également conduire nos actions. Et dans ce cadre, à l'heure d'une rénovation complète de l'infrastructure, il est légitime de se poser la question du bienfondé du maintien d'une piscine extérieure quand la gestion de l'eau et de l'énergie devient une question particulièrement critique en période de sécheresse et qu'une autre infrastructure permettant d'accueillir un large public, le Nid-du-Crô, fait l'objet d'améliorations majeures en matière de performance énergétique et d'attractivité.

L'accessibilité et la gratuité de la piscine de Serrières, et ainsi sa vocation sociale, n'est pas absente des réflexions du Conseil communal. Dans le projet de refonte du règlement communal sur les taxes et émoluments, qui cadre notamment les tarifs des piscines, des actions seront entreprises pour renforcer l'attractivité des piscines du Nid-du-Crô, notamment pour les familles ou les personnes les plus précarisées. Nous proposerons à votre autorité la gratuité pour les jeunes de la Commune jusqu'à 16 ans pour toute la période estivale, permettant ainsi au plus grand nombre de profiter des installations en allégeant le budget des familles, notamment les plus modestes.

6. Coûts des variantes étudiées

La question financière est évidemment importante à l'heure où notre Commune doit faire des choix difficiles pour atteindre ses objectifs de durabilité financière. Les tableaux suivant fournissent la synthèse des coûts d'investissement des deux variantes étudiées :

Variante I – Maintien des bassins	Coûts
Pose de panneaux en inox et d'une membrane souple au sol	380'000.-
Remplacement des buses, goulottes et bondes à écoulement	20'000.-
Barrières de séparation avec ancrages au sol	27'000.-
Réfection du pourtour du bassin* (pose d'un terrassement en bois sur le béton)	155'000.-
Réfection complète des éléments de techniques hydrauliques (système de filtration, pompes, installations électriques, canalisation d'eau claire entre le bassin et le local technique qui fuit dans le sol depuis juin 2024)	630'000.-
Création d'une liaison au réseau d'évacuation des eaux usées (située à env. 300 mètres)	400'000
Divers et imprévus (env. 8%)	138'000.-
Total (TTC)	1'750'000.-

* En cas de maintien du bassin principal, nous suggérons de mettre en place une terrasse en matériau naturel d'origine végétale (si possible bois local) à la place du béton afin d'améliorer le confort des usagers et diminuer le risque de blessures pour les enfants. Si cette option ne devait pas être retenue, la réfection du pourtour en béton coûterait env. 50'000 francs.

Variante II – Nouveau concept « aquaspray »	Coûts
Démontage des clôtures et arrachage des buissons**	12'000.-
Démolition des bassins existants et remblayage***	175'000.-
Création d'une dalle en béton	95'000.-
Fourniture des équipements ludiques	260'000.-
Distribution électrique	58'000.-
Système hydraulique	67'000.-
Création d'une liaison au réseau d'évacuation des eaux usées****	80'000.-
Divers et imprévus (env. 8%)	48'000.-
Total (TTC)	795'000.-

** Prestations internes réalisées par l'Office des Parcs et Promenades.

*** Les coûts de démolition des bassins devront être traité comme une charge (qui ne doit alors pas être amortie) et non un investissement et donc être comptabilisés séparément, dans les comptes de fonctionnement en 2025 selon les directives du Service des finances. Ainsi, un montant de 175'000 francs sera sollicité au budget de fonctionnement 2025 et n'est pas intégré au crédit sollicité par le projet d'arrêté en annexe.

**** L'évacuation des eaux usées d'une installation de type « aquaspray » pourra se faire par l'entremise des sanitaires qui se trouvent à proximité de l'installation, ce qui n'est pas possible avec la contenance du bassin actuel, raison pour laquelle le coût de la liaison au réseau des eaux usées est sensiblement plus faible que pour la variante où l'on maintiendrait le bassin.

Les coûts comprennent les frais d'honoraires des entreprises qui seront mandatées dans la conception, la planification et la réalisation des équipements.

Le tableau comparatif suivant résume les éléments principaux :

	Variante I – Maintien des bassins	Variante II – Concept « aquaspray »
Démolition (imputé au compte de fonctionnement)	0.-	175'000.-
Investissement sollicité auprès du CG	1'750'000.-	620'000.-
<i>Dont prestations internes</i>	0.-	12'000.-
Total du coût de l'objet	1'750'000.-	795'000.-
Charges de fonctionnement du site	150'000.-	110'000.-
Nouvel amortissements et frais financiers	44'000.- (sur 40 ans)	31'000 (sur 30 ans)
Total des charges de fonctionnement après intervention	194'000.-	142'000.-

7. Synthèse et proposition retenue

Au vu des éléments présentés dans les chapitres précédents, et afin d'être cohérent avec ses politiques environnementale, financière et de politique sportive et ludique, le Conseil communal soutient la création d'une place de jeux aquatique « aquaspray » sur le site de la piscine de Serrières.

Le Conseil communal connaît l'attractivité et la popularité de ce site gratuit pour les habitant-e-s du quartier de Serrières et bien au-delà. Cependant, il est convaincu que ces nouvelles infrastructures innovantes et toujours gratuites, raviront les familles et compléteront adéquatement, et avec un impact environnemental réduit, les propositions offertes par notre Commune en matière d'accès aux activités aquatiques et ludiques. Par ailleurs, les projets à venir, de gratuité d'accès pour les jeunes de la Commune au Nid-du-Crô durant la belle saison, de réfection de la place de jeux et de réaménagement de l'accès au lac viendront compléter l'offre de loisirs sur notre territoire, renforcer la cohérence de nos actions politiques, de qualité de vie, de cohésion sociale, d'impact environnemental et de gestion rationnelle des finances.

Le tableau ci-après résume les appréciations que l'on attribue à la proposition d'« aquaspray ».

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Offre aquatique ludique nouvelle et originale, inexistante sur le territoire communal. Autre population ciblée (petits enfants), ainsi que personnes âgées. - Economies d'énergie. - Réduction des coûts. - Réduction du volume d'eau (7400m³ vs 860 m³/an). - Réduction de l'utilisation de produits chimiques (passage de 480kg/an de Hypochlorite de calcium à 20kg, passage de 3'500kg/an d'acide sulfurique à 270kg). - Aucune surveillance permanente nécessaire (économie RH). - Tranquillité des parents (aucun risque de noyade). - Elargissement de la zone de détente pour les familles (pelouse). - Suppression du grillage peu esthétique - Zone de détente élargie par rapport à la situation actuelle. - Gratuité d'accès maintenue. - Place de jeux rénovée. - Extension des heures et des semaines d'accès 	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes domiciliées dans le quartier de Serrières et désireuses de se baigner dans un bassin de natation surveillé, durant la saison estivale, devraient se rendre aux piscines du Nid-du-Crô. - Baignade dans le lac uniquement. - Risque de déprédation des jeux d'eau.

8. Calendrier des travaux

La création de la place ludique « aquaspray » présente un calendrier des opérations comme suit :

Développement du projet, soumissions, adjudications	Septembre - Décembre 2024 ⁴
Réalisation des travaux	Janvier - Mai 2025
Remise de l'ouvrage	Juin 2025

Sous réserve des ressources disponibles des mandataires ainsi que des délais de fourniture des matériaux et équipements sur le marché, nous prévoyons une planification des travaux qui devrait permettre une accessibilité du public début juin 2025, conformément à la période d'ouverture traditionnelle du site.

9. Consultations

Lors d'une séance avec la direction du Service des sports le 14 décembre 2023, une délégation du comité de l'Association de Quartier Serrières Bouge (AQSB) s'est montrée ouverte à la variante II. Le 11 janvier, le comité de l'AQSB a toutefois rejeté cette proposition et s'est prononcé pour le maintien du bassin. Maintien qui semble avoir également reçu l'aval de l'assemblée générale de l'AQSB qui s'est tenue le 14 mars 2024 (pas de vote formel).

Réunies le 20 août dernier, sur invitation de la Conseillère communale, une délégation du comité de l'AQSB et la présidente de l'Association du quartier de la gare de Serrières (AQGS) ont confirmé leur désir de voir le bassin rénové et maintenu dans sa forme actuelle.

Par ailleurs, l'assemblée citoyenne de « Neuchâtel Ouest » a accepté une résolution le 6 mars 2024 qui demande à la Ville de ne pas remettre en question le bassin de natation sécurisé et gratuit dans cette zone.

L'entreprise PMI a aussi été consultée sur les intentions de réaménagement de la piscine de Serrières lors d'une rencontre qui s'est déroulée le 22 mai 2023. Si l'entreprise s'est montrée favorable aux variantes proposées, sans émettre de préférence particulière, elle n'est toutefois pas entrée en matière sur une éventuelle participation financière.

⁴ Ce délai ne tient pas compte d'éventuelles oppositions. Toute opposition ne permettra plus de garantir une exploitation du site pour l'été 2025. Une dérogation du SCAV devrait être obtenue.

A noter qu'il existe une « légende urbaine » selon laquelle cette piscine a été offerte à la Ville par PMI qui en assurerait l'exploitation. Il n'en est rien. PMI nous offre néanmoins gracieusement l'énergie pour chauffer la piscine actuelle.

La Commission financière sera consultée lors de sa séance du 12 septembre 2024.

La Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports du Conseil général sera consultée lors de sa séance du 11 septembre 2024.

10. Impact de la proposition « aquaspray »

10.1. Impact sur l'environnement

La création d'un « aquaspray » permettra d'économiser plus de 6'000 m³ d'eau par an par rapport à l'exploitation du bassin actuel. En outre, l'eau diffusée n'aura pas besoin d'être traitée dans le bac tampon avec les mêmes quantités d'hypochlorite de calcium sur une saison (24 fois moins).

L'utilisation d'hypochlorite de calcium baissera de 480 kg par an à 20 kg/an et celle d'acide sulfurique de 3'500 kg/an à 270kg/an.

La rénovation proposée permettra de mettre un terme au rejet de l'eau traitée dans le lac, pratique interdite selon les normes actuelles, et qui pourrait remettre en question l'exploitation à terme du lieu, dans son fonctionnement actuel.

Le projet proposé pourrait créer « un îlot de fraîcheur » lors de périodes de canicule, notamment pour les deux catégories d'âge les plus à risque, à savoir les moins de 6 ans et les seniors.

Le retrait de la pataugeoire, au coin nord-ouest, va également permettre de renforcer la végétation et le développement d'un ombrage naturel sur le site.

10.2. Impact sur le personnel communal

Le projet « aquaspray » n'aura pas de répercussions sur le taux d'occupation du personnel fixe de l'Office des piscines. En revanche, nous n'aurions plus besoin de l'engagement du personnel auxiliaire nécessaire pour surveiller le bassin en permanence durant les 3 mois d'ouverture (début juin à fin août).

10.3. Impact sur les finances

Les coûts d'exploitation du site sont actuellement de 150'000 francs par an.

Le concept suggéré permettra de réduire les coûts d'exploitation annuels de près de 40'000 francs (eau : 18'000.-, personnel : 18'000.-, fournitures et entretien : 4'000.-).

En tenant compte des nouveaux coûts d'amortissement, la variante proposée permettra *in fine* une économie de l'ordre de 50'000 francs par an par rapport à une solution de rénovation du bassin.

Cette économie permettrait de compenser la gratuité accordée aux piscines du Nid-du-Crô durant l'été aux jeunes de notre commune. L'ensemble des recettes pour les jeunes (Ville et hors Ville) représentant un montant de l'ordre de 60'000 francs par an.

Un montant prévisionnel de l'ordre de 1 million, réparti de manière paritaire sur les exercices 2024 et 2025, est inscrit à la planification des investissements. Le fait de pouvoir internaliser certains travaux au sein du Service des parcs et promenades (retraits de clôtures et de buissons, remplissage de la petite pataugeoire et modernisation de la place de jeux) nous permet de réduire le coût global de l'opération estimée en 2023.

Conformément à l'arrêté du Conseil général du 10 mai 2021, un montant représentant 1 à 2% du montant de l'investissement, soit au maximum 8'340 francs est réservé et sera attribué au budget de fonctionnement 2025 du Service des sports pour la mise en valeur du site au moyen de création artistique (pourcent culturel), dans le cadre des compétences financières du dicastère.

11. Conclusion

La piscine gratuite de Serrières fait partie de l'histoire de ce quartier et plus largement de la Ville. Des générations entières se sont succédées pour profiter, dans un premier temps de l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire, puis d'une zone de détente en été, à une époque où la baignade dans le lac était interdite, déconseillée, voire suspectée d'être nocive pour la santé. Aujourd'hui, l'eau de notre lac est non seulement très propre et pure (elle est même considérée comme plus saine que celle des piscines largement chlorée), mais elle est également plus chaude qu'autrefois en raison de nos étés devenus caniculaires. Se baigner dans le lac est désormais un loisir contemporain apprécié par tous

et toutes. La présence de la piscine de Serrières peut donc paraître un peu anachronique à l'heure où la baignade en eau libre est privilégiée et où l'on se doit de réduire la consommation d'eau, l'utilisation de produits chimiques qu'il faudra épurer et de réduire la consommation d'énergie. L'aménagement de jeux d'eau permet de diviser par huit la consommation d'eau, puisqu'il est possible en outre d'arrêter le dispositif s'il n'y a personne. Par ailleurs, une conception plus globale du site avec un accès facilité au lac et une zone de baignade délimitée permet de garantir en eau libre une certaine sécurité sans gaspiller des ressources naturelles.

Le Conseil communal considère que cette nouvelle proposition ne ternira en rien l'attractivité du lieu. Au contraire, l'espace de pelouse sera agrandi, les grilles disparaîtront, la place de jeux sera rénovée, et c'est tout le bord du lac du quartier sud de Serrières qui deviendra une zone de baignade pour tous les âges. Ces rives ont en effet fait l'objet de plusieurs réaménagements et offres nouvelles ces derniers mois (ouverture du Barraquito, roulotte de sauna, intégration du planching, stations de stand up paddle, zone de pétanque). Avec l'aménagement du nouveau pont et des alentours du port, les rives sont devenues beaucoup plus attractives à cet endroit de la ville, même si elles restent encore trop minéralisées aujourd'hui.

La stratégie communale en matière de lutte contre les îlots de chaleur propose de profiter de chaque opportunité pour réduire au maximum les surfaces en dur et de les végétaliser.

Avec la réalisation d'une zone d'« aquaspray » en lieu et place d'un bassin traditionnel, nous démontrons notre volonté de diversifier l'offre d'infrastructures ludiques et d'accès au lac sur nos rives.

Soulignons encore qu'aujourd'hui, les baignades dans le lac sont beaucoup plus prisées qu'autrefois, grâce notamment à la qualité des eaux. Le réchauffement climatique accentue la recherche de fraîcheur et la qualité de vie qu'apporte la proximité du lac. Avec l'aménagement de la plage des Jeunes-Rives, ce sont plusieurs secteurs des rives de la commune de Neuchâtel qui deviennent d'agréables plages de loisirs gratuites pour les familles.

Nous rappelons également que notre Ville dispose d'un complexe de natation, le Nid-du-Crô, qui va faire l'objet d'importantes mesures de rénovation et d'assainissement énergétique d'ici fin 2028. L'intention de notre Conseil est de rendre les piscines du Nid-du-Crô encore plus attractives qu'elles ne le sont actuellement pour tous les segments de clientèle, mais particulièrement pour les familles, grâce à la gratuité pour

les enfants durant l'été.

Comme évoqué dans l'introduction, l'apprentissage de la natation n'est plus instruit officiellement à Serrières, mais dans les bassins des collèges du Mail et du Crêt-du-Chêne. En outre, le Red-Fish et le Service des sports proposent une multitude de cours, à l'échelle du littoral, pour les enfants qui sont désireux de pratiquer la natation, sous forme de compétition ou de loisir.

Enfin, les ressources et investissements de la Ville impliquent des choix. Même si certains changements semblent douloureux à une frange de la population, nous nous devons de gérer notre espace public dans les limites de nos contraintes. La solution proposée aujourd'hui nous paraît raisonnable et en adéquation avec une politique de développement durable, tenant compte des contraintes actuelles, tant environnementales que sociales, climatiques et budgétaires.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande de valider la demande de crédit permettant de réaliser le concept « aquaspray », tout en étant bien conscient qu'il faudra certainement un temps d'adaptation pour certain-e-s habitant-e-s du quartier de Serrières.

C'est dans cet esprit, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de valider la présente demande de crédit et d'accepter le présent arrêté.

Neuchâtel, le 26 août 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de-Montmollin

Daniel Veuve

Projet

ARRETE

CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU BASSIN DE SERRIERES

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Un crédit de 620'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'un « aquaspray » à Serrières. Il sera indexé à l'indice des prix à la consommation.

Art. 2.- Cet investissement fait l'objet d'un amortissement au taux de 5% à la charge du Service des sports.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.